

1-Accueil des participants – tour de table

Madame la directrice Sophie SINTES accueille les participants à ce second conseil d'école de l'année. Sophie SINTES présente ensuite Madame Alexandra POUGET, inspectrice de la circonscription, et la remercie pour sa présence à notre conseil d'école.

Sont présents :

- les enseignants de maternelle : Serena Guilbert (PS), Marie Crespy (PS), Marie Royer et Axel Casado (MS), Isabelle Cottet-Moine (PS /MS), Seyda Boksoor et Maeva Hamdani (GS).

- les enseignants d'élémentaire : Olf Bouajila (CP), Aude Lecendreau (CP/CM1), Brigitte de Comprégnac (CE1), Stéphanie Dosière et Chafia Abkari (CE1 /CE2), Marie-Eve Arruebo (CE2) en remplacement de Mme Roux, Fanny Taupin (CE2/CM1), Caroline Galati et Cassandra Sansot (CM2),

- les représentants de parents d'élèves : Mmes Cassot, Debaye, Devynck, Le Bris, Rault, Comby, Crave, Lim, Mellinger, et Mrs. Lamide, Reix, Canales, Carrasco.

- la mairie représentée par Mmes Delannet et Carrière et Mr Magnat

- la directrice, Sophie Sintes.

Sont excusés Mmes Ait Mokhtar, Cardon, Doisne Sauvel-Blanc et Palant-Leray, Mrs Margot et Fert représentants de parents d'élèves.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Sophie SINTES informe le conseil que les représentants de la mairie nous rejoindront ultérieurement.

2-Effectifs de l'école

Les effectifs actuels de l'école sont de 137 élèves en maternelle (soit une moyenne de 27,4 élèves par classe) et de 188 élèves en élémentaire (soit une moyenne de 26,9 élèves par classe).

Les prévisions pour la rentrée 2019/2020 sont de 128 élèves en maternelle (42 en petite section, 51 en moyenne sections et 35 en grande section) et de 215 élèves en élémentaire (55 en CP, 44 en CE1, 39 en CE2, 53 en CM1 et 24 en CM2).

Madame l'inspectrice précise que le projet de loi de rendre l'école obligatoire dès 3 ans à compter de la rentrée 2019/2020 n'aura qu'un faible impact sur les effectifs compte tenu du fort taux de scolarisation des jeunes enfants à Nogent.

Elle précise que l'école étant obligatoire toute la journée, les enfants qui rentrent chez eux les après-midis pour faire la sieste devraient pouvoir revenir en classe l'après-midi.

Si les effectifs de maternelle n'évoluent pas, une fermeture de classe peut être envisagée en maternelle (fermeture conditionnelle).

En élémentaire, une création de poste avec ouverture d'une classe est actée (ouverture ferme). Les travaux d'aménagement se dérouleront au cours de l'été (salle actuellement utilisée par le centre de loisir).

Les représentants de la Mairie de Nogent viennent rejoindre le conseil.

3-Point relatif aux questions de sécurité

Sophie SINTES revient sur l'exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté – Attentat Intrusion) qui s'est déroulé le 14 décembre.

Dans l'ensemble l'exercice s'est bien déroulé puisqu'il avait été en amont préparé par l'ensemble de l'équipe des professeurs.

Cependant, l'exercice a permis de noter quelques dysfonctionnements :

- L'alerte donnée en utilisant conjointement sifflets relayés de classe en classe et talkie-walkie n'est pas totalement satisfaisante ; pour les sifflets, il est difficile d'entendre de la classe de CM2 à la classe de CP ; pour les talkie walkie il semble difficile de les laisser allumés en permanence pour un souci de piles et ils sont de plus très bruyants.
- Sans clés, le confinement dans les dortoirs ainsi que dans le réfectoire maternelle est difficile. Les clés sont donc demandées à la mairie.
- Les représentants de la Mairie informe que 80 talkie-walkie avec batteries rechargeables ont été achetés pour les écoles de Nogent-sur-Marne qui en ont fait la demande.

Le projet d'une alarme avec trois sonneries différentes (incendies, intrusion et confinement) serait idéal mais la mairie n'a toujours pas pris de décision.

Un diffuseur de messages enregistrés à la place de ces sonneries pourrait être envisagé également.

Les clés demandées pour le confinement dans les dortoirs ont été reçues, celle de l'accès au stade pas encore.

Nous déplorons le fait que le **portail du service des sports soit toujours ouvert**. Il permet un accès à l'arrière de l'école non sécurisé. La mise en place d'un interphone, sur le modèle de celui installé à l'entrée de l'école, pourrait être la solution. La mairie émet des réserves.

On nous demande donc de filtrer les entrées de l'école, ce que nous faisons le plus sérieusement possible mais quelqu'un pourrait s'introduire très facilement par une fenêtre ouverte sans passer le moindre barrage.

Il y a toujours des problèmes d'incivilités sur le terrain de sport derrière l'école (insultes, dégradations...). Ce terrain de sport, en libre accès, est peu utilisé mais gêne grandement les professeurs dont la classe est attenante. Les enseignants demandent la possibilité de pouvoir utiliser ce terrain de sport ou qu'à minima l'accès soit réellement règlementé.

La question de l'éclairage de la cour n'a pas été prévue au budget prévisionnel. S'agissant d'une question de sécurité, les membres du conseil sont unanimes sur le besoin d'installer un éclairage dans la cour et le local à poubelles.

4-Vie scolaire

La directrice remercie les services de la Mairie pour l'installation du Wifi dans l'école. Le débit est un peu faible pour une utilisation optimale (volonté de limiter les ondes) mais cela fonctionne.

L'école dispose de 16 nouvelles tablettes ; les enseignants d'élémentaire en cycle 3 ont suivi une formation. Les enfants peuvent s'essayer à la programmation (outil scratch).

Les enseignants renouvellent le besoin d'installation de vidéos-projecteurs fixés au plafond pour des raisons de sécurité. La mairie doit s'assurer de pouvoir absorber le coût.

L'installation d'un point d'eau dans la salle des maîtres devrait être réalisée en même temps que les travaux de la nouvelle classe au cours de l'été.

Les enseignants demandent à la mairie s'il est possible de modifier le processus de commandes de matériels pédagogiques car l'utilisation de Bordereaux Prix Unitaires (BPU) resserrés et non plus d'un catalogue est très contraignante et de plus la qualité du matériel inscrit au BPU est jugée peu satisfaisante.

La réglementation des marchés publics limite la liberté d'action et réduit les marges de manœuvre de la mairie. Toutefois, la mairie va essayer d'élargir les BPU. Pour les enseignants, certaines marques sont incontournables si l'on veut des articles qui durent.

La réunion concernant les commandes a permis de faire remonter les mécontentements mais le marché ayant été signé pour 2 ans, il y aura peu de modifications pour les commandes de l'année prochaine.

Le BPU a été élargi (on passe de 450 références à 800) mais on ne peut toujours pas préciser les marques voulues donc cela risque de ne pas être encore satisfaisant.

Les représentants de la Mairie quittent le conseil.

La directrice regrette que les représentants de la mairie soient partis si tôt sans aborder l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour.

Certains enseignants déplorent un nombre important d'élèves absents durant les séances de piscine des mois d'hiver (absence de confort).

Madame la directrice et Mme l'inspectrice rappelle que les séances de piscine sont obligatoires, au même titre que les autres apprentissages.

Des interventions « éco-gestes » sur le thème de l'énergie et du climat se sont déroulées à l'école pour les élèves de CE2. Les enseignants et les élèves ont beaucoup apprécié. Cette année le thème était le changement climatique. Le projet se clôturera par un spectacle à la scène Watteau.

Un agent de la police municipale est intervenu dans les classes de CE2 et a présenté aux élèves les règles élémentaires de sécurité. Les élèves ont été évalués à l'aide d'un quiz et ont obtenu à l'issue de ce test leur permis piéton.

Les élèves de CM2 ont été sensibilisés sur le thème du harcèlement.

La séance d'une heure (un peu courte selon les enseignants) alternait vidéos, mises en situation et échanges. Madame l'inspectrice précise qu'il existe un outil supplémentaire « permis internet » réalisé par l'éducation nationale en partenariat avec les services de la police municipale. Ce kit (un par classe de CM2) est à disposition des équipes pédagogiques. Mme Sansot va utiliser ce matériel avec les CM2.

Au sujet du harcèlement, les représentants des parents d'élèves demandent si des rappels des notions de respect, de bonne conduite et du bien vivre ensemble peuvent être faits aux élèves.

Les enseignants indiquent que c'est le cas quotidiennement.

Cette demande fait suite au mauvais comportement de certains élèves insolents, notamment durant les temps péri-scolaires. L'attitude des enfants est différente avec les animateurs et les enseignants. Les équipes pédagogiques et d'animateurs doivent travailler ensemble et des réunions communes ont été menées. Il est à noter qu'actuellement cela se passe beaucoup mieux.

Madame l'inspectrice nous informe qu'un protocole a été établi entre les écoles et les mairies afin d'assurer la sécurité des enfants au moment des transitions. Concernant le recrutement des animateurs, il est du ressort de la mairie.

Des animateurs supplémentaires ont été recrutés pour la pause méridienne.

5-Point sur la coopérative de l'école

Madame la directrice fait un point sur la coopérative de l'école.

Au niveau des recettes, la participation des familles s'élève à 8 781 euros, et le bénéfice des photos est de 1 700 euros.

Concernant les dépenses, une somme de 600 euros est allouée à chaque classe en plus de la part de la coopérative versée par les parents.

L'école a renouvelé une partie du petit matériel et du matériel de sport (environ 2 500 euros), et acheté un massicot pour les élémentaires (environ 500 euros). La coopérative prendra en charge l'intégralité du spectacle de marionnettes « Pierre et le loup » pour les maternelles et les CP (environ 519 euros), spectacle qui sera donné à l'école le 1^{er} avril.

La coopérative prendra en charge l'intégralité des sorties scolaires (environ 6 000 euros).

Le solde du compte de la coopérative est de 15 000 euros ; l'objectif est de terminer l'année scolaire avec environ 5 000 euros.

6- Sorties scolaires de fin d'année et festivités programmées

- les petites sections iront à la cueillette de la Grange (77 170) le lundi 3 juin 2019
- les moyennes et grandes sections ont choisi d'aller au zoo du Bois d'Attilly (77 150) le mardi 4 juin 2019
- les CP et CE1 iront au parc des Félins (77540) le 5 avril et donc avant le congé maternité d'Olfa BOUAJILA (à compter du mois de mai)
- les CE1 iront au musée de la préhistoire à Nemours (77 140) le mardi 2 avril 2019.
- les CE2/Cm1 et CP/CM1 iront visiter le château médiéval en construction de Guédelon (89 520) le lundi 08 avril 2019.
- les CM2 visiteront le musée de la grande guerre à Meaux (77 100) le lundi 06 mai 2019.

Le carnaval de printemps se déroulera le vendredi 19 avril, de 09h00 à 10h00, avec un défilé des enfants autour de l'école et la présence d'une fanfare. Les enfants auront fabriqué en classe un élément de déguisement sur le thème du printemps. Les parents pourront se joindre à ce défilé en musique.

Le spectacle à la scène Watteau aura lieu le jeudi 20 juin 2019. Il y aura deux spectacles : un spectacle cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et un spectacle cycle 3 (CM1 et CM2).

Un intervenant musique interviendra en fin d'année en grande section ; les parents des élèves de grandes sections seront conviés à un spectacle à l'école le 14 juin 2019 (matin). De plus, les élèves de grande section iront au conservatoire le jour de la fête de la musique le vendredi 21 juin 2019.

La fête de fin d'année sera organisée en soirée, à partir de 18h00, le vendredi 28 juin 2019.

7-Questions diverses

Face aux remarques des représentants des parents d'élèves sur les comportements de certains élèves durant les récréations, l'inspectrice demande que les effectifs soient renforcés durant les récréations.

Dès le moindre souci, les enfants concernés doivent alerter les enseignants et la directrice qui ne sont pas toujours au courant. La vigilance doit être de mise, mais aucune situation alarmante n'est à signaler.

Madame l'inspectrice rappelle que depuis cette année, la gestion des remplacements est assurée au niveau départemental (précédemment par circonscription). Chaque matin, les directeurs et directrices d'établissements informent les services de la direction académique des absences. La répartition de la brigade de remplacements se fait en fonction de critères et de priorités territoriales (durée des arrêts, zones d'éducation prioritaires, nombre de classes par école...).

Ce nouveau pilotage des remplacements fera l'objet d'un bilan à la fin de l'année.

Madame Sophie SINTES a bénéficié d'une année de report de sa décharge totale de direction ; elle sera en classe 2 jours par semaine à la rentrée prochaine.

Fin du conseil : 20h30.